

FCPR

SIPAREX MULTI ACCESS

Lettre au 30 septembre 2023



VOUS ÊTES SOUSCRIPTEUR DU FCPR SIPAREX MULTI ACCESS

ACTUALITÉ DU FONDS

Depuis sa création en décembre 2022, le FCPR Siparex Multi Access a constitué la totalité de son portefeuille en investissant dans un total de 12 fonds professionnels gérés par le Groupe Siparex sur des stratégies d'investissements diversifiées (cf. page 4) tant sur le plan des segments du marché du private equity que des typologies d'entreprises financées.

Dans la section « Focus investissements » en page 2 de cette Lettre, nous vous présenterons les entreprises Deltalys et Groupe Kitsuné, investies en

2023 respectivement par les fonds en portefeuille TiLT Capital Fund 1 et Siparex Intermezzo 2. Le portefeuille constitué par le FCPR Siparex Multi Access était composé au 30 septembre 2023 de 175 entreprises (par transparence) à 85% françaises, présentes dans toutes les régions de France et dans une grande diversité de secteurs d'activité, à commencer par les activités contribuant à la transition climatique et énergétique (environ 25% de la valeur du portefeuille).

Retrouvez l'actualité de votre FCPR sur www.siparex-multiaccess.fr

FCPR : Fonds Commun de Placement à Risques Agréé par l'Autorité des Marchés Financier (AMF) régi par les articles L214-28 et suivants du Code Monétaire et Financier et représenté par sa société de gestion Sigefi Private Equity.

Un investissement dans le Fonds présente un risque de perte en capital. Document à caractère promotionnel destiné à une clientèle non professionnelle au sens de la directive MIF 2.

FOCUS INVESTISSEMENTS

MORCEAUX
CHOISIS
2023



DELTALYS

TILT CAPITAL FUND 1

Deltalys, société créée en 2014 à Lyon, développe la solution Ecolys, technologie innovante de filtration du soufre contenu dans les biogaz issus des sites d'enfouissement de déchets ou de méthanisation.

Cette technique de purification écologique des biogaz offre une alternative compétitive à faible empreinte environnementale aux solutions actuelles reposant sur l'utilisation de charbon actif.

Le biogaz retraité est ensuite valorisé pour la cogénération d'électricité et de chaleur, par injection dans les réseaux de distribution ou pour la mobilité en bioGNV (Gaz Naturel pour Véhicules).

L'opération financière permettra à l'entreprise d'investir dans l'augmentation de ses capacités de production ainsi que dans ses moyens de R&D. Elle lui permettra également d'accélérer sa croissance en France et à l'international (Amérique du Nord principalement).



MAISON KITSUNÉ
PARIS

SIPAREX INTERMEZZO 2

Fondé en 2002 le groupe franco-japonais Kitsuné a su marquer de son empreinte la culture lifestyle contemporaine. Historiquement label de musique, marqué par l'esprit visionnaire de ses fondateurs, le Groupe s'est rapidement diversifié dans d'autres domaines. Aujourd'hui, le groupe exploite la marque «Kitsuné» principalement dans trois univers : la musique (le label Kitsuné Musique, depuis 2002), la mode (une marque de prêt-à-porter haut de gamme, Maison Kitsuné, fondée 2005), ainsi que des lieux de vie mêlant l'art de vivre japonais aux tendances modes françaises (Café Kitsuné, crée 2013).

Avec une croissance continue depuis sa création (+30% par an depuis 2015), le groupe Kitsuné emploie plus de 400 salariés en France et à l'international, comptabilise près

de 120 millions d'euros de chiffre d'affaires et développe une stratégie commerciale omnicanale appuyée sur plus de 400 revendeurs Maison Kitsuné dans le monde, 70 boutiques et 35 cafés à l'international, ainsi qu'un florissant business e-retail.

L'opération financière permettra à Kitsuné de poursuivre sa stratégie de croissance via l'étoffement et la diversification de son offre ainsi que l'extension de son réseau de distribution dans le monde. Si l'Asie reste à date son principal vecteur de business (50% des ventes), le potentiel de développement sur le reste des marchés avec plus de 90% de l'activité réalisée à l'international aujourd'hui, confère au groupe un potentiel de croissance exceptionnel.

SIPAREX MULTI ACCESS

SITUATION AU 30 SEPTEMBRE 2023

Valeur nominale unitaire	1 000,00 €
Valeur liquidative unitaire	982,88 €
Évolution	-1,7%

La valeur du Fonds ressort classiquement en léger retrait du fait de l'impact des frais de gestion en cette phase de démarrage du Fonds.

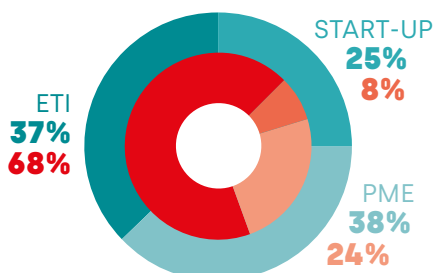
Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Nous vous rappelons que le Fonds est un placement non garanti en capital.

La valeur des parts du FCPR, reflet notamment de la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie et est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE PAR TAILLE D'ENTREPRISE

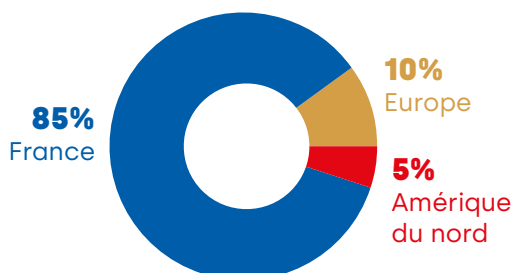
En valeur par transparence

En nombre d'entreprises investies



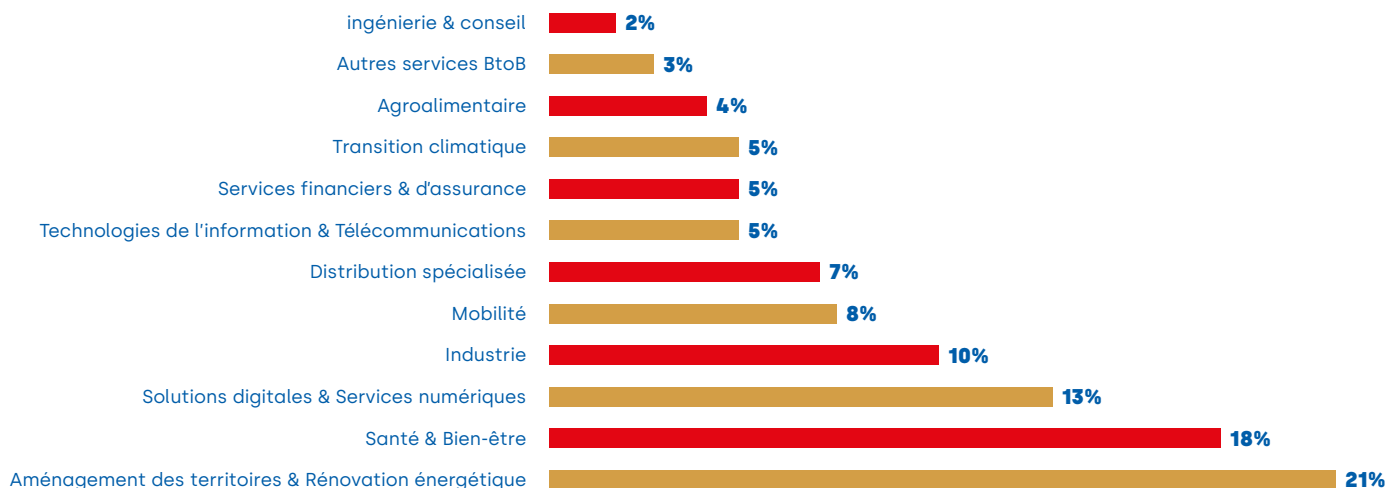
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

En nombre d'entreprises investies



RÉPARTITION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

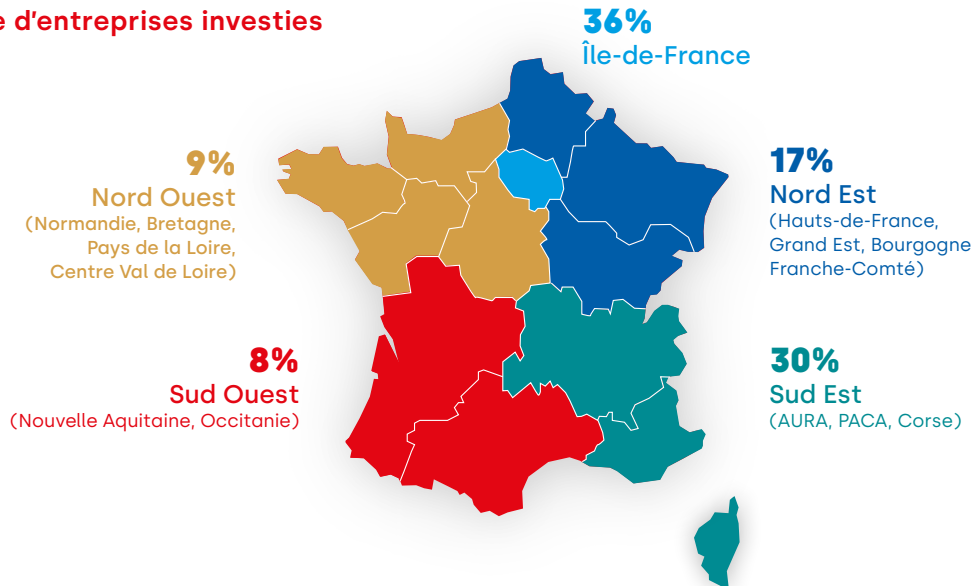
en valeur par transparence



SIPAREX MULTI ACCESS

RÉPARTITION REGIONALE DU PORTEFEUILLE FRANCE

en nombre d'entreprises investies



PORTEFEUILLE

AU 30 SEPTEMBRE 2023

Au 30 septembre 2023, le FCPR Siparex Multi Access est investi dans 12 fonds institutionnels gérés par le Groupe Siparex.

Nom	Description	Répartition des engagements du FCPR
Siparex MidCap 4	Financement en capital des grosses PME	34%
Siparex MidCap 3		5%
Siparex ETI 5	Financement en capital des ETI	8%
Siparex ETI 4		9%
Siparex Transatlantique	Financement en capital des PME et ETI se développant sur un axe franco-canadien	2%
Siparex Entrepreneurs 5	Financement en capital des petites PME	8%
Capital Entrepreneurs 5		8%
Siparex Intermezzo 2	Financement en obligations des PME et des ETI	5%
Fonds Obligations Relance France	Financement en obligations des PME et des ETI	8%
TiLT Capital Fund 1	Financement en capital des entreprises de la transition énergétique	8%
XAnge 4	Financement en capital des startups	6%
XAnge Digital 3		1%

FCPR

SIPAREX MULTI ACCESS

RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES

Société de Gestion : Sigefi Private Equity

Dépositaire : RBC Investor Services Bank France S.A

Date de création : 15 décembre 2022

Date de fin de vie : 15 décembre 2032

Le FCPR a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro FCR20210012.

Valorisation semestrielle auditée complétée de valorisation bimensuelle.



AVERTISSEMENT

L'attention des souscripteurs de Parts du FCPR Siparex Multi Access est attirée sur le fait que votre investissement est bloqué pendant une durée d'au moins dix (10) ans suivant la Date de Constitution, soit jusqu'au 15 décembre 2032 au plus tard, sauf cas de déblocage anticipé prévu dans le Règlement. Le Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) est principalement investi indirectement dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risque du Fonds décrits à la rubrique « Profil de risque » du Règlement, disponible sur le site internet www.siparex-multiaccess.fr ou auprès de votre Conseiller.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

SIPAREX MULTI ACCESS

PRINCIPAUX RISQUES

Risque de perte en capital

Le FCPR n'est pas un fonds à capital garanti. Il est donc possible que le capital initialement investi par les porteurs de parts ne leur soit pas intégralement restitué.

Risque lié aux fonds sous-jacents et à leurs actifs

La performance du FCPR dépendra en grande partie du succès des fonds dans lesquels le fonds sera investi et des entreprises dans lesquelles ces fonds seront investis. Or l'évolution de ces entreprises pourrait être affectée par des facteurs défavorables (développement des produits, conditions de marché, concurrence, crise sanitaire et notamment celle liée à la pandémie de la Covid-19, etc.) et en conséquence entraîner une baisse de la valeur liquidative des parts des fonds sous-jacents et donc de la valeur liquidative des parts du fonds.

Risques liés à la durée de vie des Fonds Sous-Jacents

Bien que la Société de Gestion ne sélectionnera que des Fonds Sous-Jacents qui, à la date du premier investissement par le Fonds dans ces derniers, auront une durée de vie compatible avec celle du Fonds, le Fonds pourrait malgré tout, à la fin de sa durée de vie, se retrouver encore investi dans des Fonds Sous-Jacents non encore totalement liquidés. Même si le Fonds pourra sortir des Fonds Sous-Jacents par l'intermédiaire d'une opération secondaire pour lui permettre de respecter sa durée de vie, la faculté de réaliser une telle opération dans des conditions notamment de prix conformes à l'intérêt des porteurs de parts, dépendra de la profondeur du marché à la date où l'opération est envisagée, des conditions de sortie proposées, des opportunités existantes, etc., si bien qu'il ne peut y avoir aucune garantie sur le fait que le Fonds réussira à céder les parts des Fonds Sous-Jacents dans des conditions et à des dates de sortie favorables.

Risque lié à la valeur des actifs du Fonds au moment des cessions

Les actifs dans lesquels le Fonds sera investi feront l'objet d'évaluations conformément aux règles de valorisation prévues à l'ARTICLE 13.1 du règlement du FCPR. Ces évaluations sont destinées à fixer périodiquement l'évolution de la valeur estimée des actifs en portefeuille et à calculer la Valeur Liquidative des parts du Fonds. Compte tenu des évolutions possibles des conditions de marché au jour de la cession du portefeuille, il ne peut être exclu que ces actifs soient cédés à un prix inférieur à celui auquel leurs titres auront été évalués.

Risque de non liquidité des actifs

Le FCPR investissant principalement dans des parts de fonds non cotés et dans lesquels il n'y a pas de droit à demander le rachat anticipé, les parts qu'il détiendra seront peu ou pas liquides.

Risque lié à la durée de vie du Fonds

Le Fonds a une durée de vie de dix (10) ans suivant la Date de Constitution (sauf cas de dissolution anticipée visés à l'ARTICLE 28 du Règlement). Bien que la Société de Gestion fera ses meilleurs efforts pour que les actifs du Fonds soient cédés au plus tard à la fin de vie du Fonds, la Société de Gestion ne peut garantir qu'elle arrivera à céder l'ensemble des actifs du Fonds (dans des conditions conformes à l'intérêt des porteurs de parts) avant cette date.

D'autres risques sont décrits dans le règlement du FCPR Siparex Multi Access à l'article 4.7